

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	17	17 + 4

Date de convocation
2 novembre 2023

Date d'affichage
2 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : **Christine ROBILLARD**, **Robert BESANÇON**, **Marie-Laure HRVOJ**, **Pascal GENET**, **Laurence FOURNIER**, **Jean-Yves BRUNEAU**, **Géraldine PÉRÉE**, **Liliane VOYARD**, **Denis PHILIPPE**, **Valérie PELLERIN**, **Annie SALAMI**, **Laurent JÉROME**, **Urbain VELUT**, **Véronique STOLTZ**, **Bruno LÉOTIER** et **Julien SEYSSEL**.

Représentés : **Marcel CHRISTEL** représenté par **Marie-Laure HRVOJ**, **Anne-Josèphe CHARLOT** représentée par **Laurence FOURNIER**, **Sophie MENZIN** représentée par **Nicolas MENNETRIER**, **Yohan MULLER** représenté par **Bruno LÉOTIER**.

Absent excusé : **Vincent BLANCHOT**.

Urbain VELUT a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Installation d'une vidéoprotection : choix technique

N° de délibération : 20231162

M. le maire expose :

Le système de vidéoprotection de la commune a connu des pannes successives jusqu'à ne plus fonctionner ces derniers mois.

Ainsi, il a été décidé de réaliser un audit de vidéoprotection en vue de se doter d'une nouvelle installation.

Cet audit, préalable imposé par les textes, a été réalisé par la gendarmerie nationale.

Le rapport a été remis au maire par le major **SOBCZYK André**, référent sûreté en prévention situationnelle et vidéoprotection, au mois de février de cette année. En page 2 de ce rapport, un avertissement indique que ce document est strictement confidentiel.

Ce rapport, enjoint la commune à se doter d'un système de vidéoprotection plus important que celui mis en place initialement.

Les commissions successive ont choisi de couvrir 13 zones de la commune :

- Mairie
- Fleuriste-place de l'Eglise
- Parking de la Poste – Ecole maternelle
- Médiathèque – club ados
- Espace sportif
- Entrée de la commune (Payns) – Montherlant
- Avenue de la Gare – route de Grange L'Evêque
- Allée du Château
- Voie du Gros Tertre
- Rue de la Libération
- Carrefour rue du Lieutenant Simphal
- Rue de l'Entente
- Rue du Lieutenant Chavanat

4 prestataires ont été consultés sur la mise en place d'un système de vidéoprotection afin d'avoir une idée des coûts nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

- 1 prestataire propose une offre en liaison herzienne
- 1 prestataire en liaison mixte
- Deux prestataires, dont le SDEA, proposent une offre fibre

Le SDEA a réalisé un contrat groupe qui dispense la commune de passer un marché public et garantit un coût d'installation inférieur aux autres prestataires proposant une liaison fibre.

L'offre en liaison herzienne pourrait selon le plan de financement joint engendrer un coût d'installation équivalent avec des coûts de fonctionnement moindre. Cela nécessiterait toutefois au vu des seuils réglementaires, la rédaction d'un cahier des charges précis en vue du lancement d'un marché public par la commune.

Le conseil après en avoir délibéré :

DECIDE de se doter d'un système de vidéoprotection sur la base de l'offre fibre

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
17	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Urbain VELUT
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

